Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 035-213503063-20260522-20260403-DE

Saint-Père Marc en Poulet

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE SAINT-PERE-MARC-EN-POULET

Séance du vendredi 22 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Saint-Père-Marc-en-Poulet, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Francis RICHEUX, Maire, en vertu des articles L.2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres en exercice : 19
Présents : 13
Pouvoir : 5
Nombre d'absents excusés : 5
Nombre d'absent non excusé : 1

Date de convocation et d'affichage : lundi 18 mai 2026.

Etaient présents : Madame Roseline ABALÉA, Monsieur Mathieu CAUMETTE, Monsieur Jacques GOLIVET, Madame Audrey JOUBIER, Madame Nicole KERISIT, Monsieur Bernard LECUMBERRY, Monsieur Bernard LEPAIGNEUL, Monsieur Thierry NUSS, Monsieur Jean-Roger PLANÇON, Monsieur Hugo RICHEUX, Monsieur Jean-Francis RICHEUX, Madame Marie-Madeleine TROADEC-RIGAUD, Madame Clémence ROYER.

Absents excusés ayant donné pouvoir : de Madame Axelle BLASZKA à Monsieur Jean-Francis RICHEUX, de Monsieur Jérôme BOUGEARD à Monsieur Hugo RICHEUX, de Monsieur Richard LEFEUVRE à M. Jean-Roger PLANÇON, de Madame Elisabeth LE PAPE à M. Thierry NUSS, de Madame Murielle MAUFROY à Madame Nicole KERISIT.

Absent non excusé : Madame Egle MAILLARD,

Absents excusés : Madame Axelle BLASZKA, Monsieur Jérôme BOUGEARD, Monsieur Richard LEFEUVRE, Mme Murielle MAUFROY.

La séance a été déclarée ouverte à 18h08.

M. Hugo RICHEUX a été nommé secrétaire de séance.

****

Délibération n° 2026 / 04 / 03 : 5- INSTITUTION ET VIE POLITIQUE 5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES : **Création d'une commission : 1ère Commission « Economie, Intercommunalité, Mobilité, Environnement, Culture et Evènementiel » et désignation des membres.**

Le Maire rappelle que conformément à l'article L2121-22, le conseil municipal dispose d'une totale liberté dans la création de commissions municipales ; il peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Dans les communes de plus de 1000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale (art. L 2121-22 du CGCT).

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 035-213503063-20260522-20260403-DE

Le Maire propose la création d'une 1ère commission portant sur les affaires suivantes : « Economie, Intercommunalité, Mobilité, Environnement, Culture et Evènementiel »,

Après avoir procédé à cette création, le Conseil Municipal procède à la désignation des membres.

La commission sera composée de 7 membres dont 1 siège pour la minorité.

Sont proposés membres de la commission :

- M. Jean-Francis RICHEUX
- Mme Axelle BLASZKA
- M. Jacques GOLIVET
- Mme Murielle MAUFROY
- M. Hugo RICHEUX
- Mme Audrey JOUBIER
- M. Jean-Roger PLANÇON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **DE CRÉER** la 1ère commission : *« Economie, Intercommunalité, Mobilité, Environnement, Culture et Evènementiel »,*
- **DE NOMMER** les conseillers municipaux suivants comme membres de la 1ère commission *« Economie, Intercommunalité, Mobilité, Environnement, Culture et Evènementiel » :*

- M. Jean-Francis RICHEUX
- Mme Axelle BLASZKA
- M. Jacques GOLIVET
- Mme Murielle MAUFROY
- M. Hugo RICHEUX
- Mme Audrey JOUBIER
- M. Jean-Roger PLANÇON

VOTE : 18 Pour - 0 Contre - 0 Abstention

Le Maire,

Jean-Francis RICHEUX

MAIRIE de St-PERE-MARC-EN-POULET 35 (Ille-et-Vilaine)